

Objet : RD - Convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Grégory Basin - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Daniel Bouchet à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Alexandre Gennaro - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Céline Vernaz - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Jean-Maurice Venturini - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 10

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 mai 2024

délibération n° 113-24 C

objet **RD - Convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que dans le cadre de l'appel à projets national Territoire zéro non-recours (TZNR), Grand Chambéry a été retenue comme territoire d'expérimentation pour une durée de trois ans et a conclu une convention pluriannuelle avec l'Etat en décembre 2023.

Grand Chambéry a lancé en décembre 2023 un appel à manifestation d'intérêt pour déployer opérationnellement l'expérimentation sur son territoire. Sont concernés les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Biollay et des Hauts-de-Chambéry à Chambéry, et le quartier en veille active de la Forgerie-Poterie à Cognin.

L'association La Sasson a été retenue par Grand Chambéry pour être l'opérateur de l'expérimentation. Il convient de conclure une convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs afin d'acter l'attribution de la subvention à La Sasson pour assurer le déploiement opérationnel durant la durée de l'expérimentation, soit de juin 2024 à décembre 2026.

L'équipe opérationnelle portée par La Sasson sera composée pour les 7 mois de l'année 2024 (juin à décembre), l'année 2025 et l'année 2026 d'une assistante de service social et de deux médiateurs d'accès aux droits.

Un troisième poste de médiateur, optionnel, pourra être mobilisé pour l'année 2026 en fonction des besoins et des financements mobilisables.

La mission de La Sasson s'articule principalement autour des axes suivants :

- aller vers les publics en situation potentielle de non-recours (porte-à-porte, permanences) afin d'identifier ceux qui n'ont pas ouvert de droits sociaux,
- réaliser une évaluation des droits puis accompagner ou réorienter vers les partenaires les publics en situation de non-recours pour favoriser l'exercice des droits sociaux au long cours,
- expliciter aux publics les droits sociaux mobilisables en leur fournissant les informations nécessaires à une bonne compréhension,
- qualifier et mesurer les freins à l'ouverture de droits sociaux,
- coconstruire le dispositif TZNR avec les publics ciblés par l'expérimentation, ou des bénéficiaires des droits sociaux ciblés par l'expérimentation,
- contribuer aux échanges et liens avec les partenaires de l'expérimentation : bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et associations du territoire,
- entretenir des liens étroits avec Grand Chambéry et rendre compte de l'activité (bilans, réunions de travail, participation aux instances, etc.),
- partager les indicateurs de réalisation avec Grand Chambéry et contribuer à l'évaluation globale de l'expérimentation.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à :

- 63 482 € de juin à décembre 2024,
- 112 584 € de janvier à décembre 2025,
- 181 997 € avec le troisième poste de médiateur en option, et 118 751 € en cas de non-mobilisation du troisième poste de médiateur, de janvier à décembre 2026.

Le montant des subventions annuelles précitées pourra être révisé à la baisse en fonction des justificatifs financiers présentés par La Sasson à l'issue de l'année civile et des éventuels cofinancements mobilisés par Grand Chambéry.

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- pour l'année 2024 (juin à décembre) : 50 % du montant de la subvention sera versé après la signature de la convention et 50 % à la communication du bilan de l'année 1 comprenant les indicateurs de réalisation et les fiches de poste,

- pour l'année 2025 (janvier à décembre) : 50 % du montant de la subvention sera versé avant le 31 janvier 2025 et 50 % à la communication du bilan de l'année 2 comprenant les indicateurs de réalisation et les fiches de poste,
- pour l'année 2026 (janvier à décembre) : 50 % du montant de la subvention sera versé avant le 31 janvier 2026 et 50 % à la communication du bilan de l'année 3 comprenant les indicateurs de réalisation.

La convention pluriannuelle conclue avec l'Etat dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro non-recours prévoit une subvention prévisionnelle annuelle maximale de l'Etat au bénéfice de Grand Chambéry d'un montant de 148 333 €, soit 445 000 € sur la durée de l'expérimentation.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 241-23 C du Conseil communautaire du 21 décembre 2023 concernant la convention pluriannuelle relative à l'expérimentation Territoire zéro non-recours,

Vu la convention pluriannuelle 2023/2026 conclue dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro non-recours signée le 22 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 2 mai 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'attribution d'une subvention à La Sasson pour un montant total de 358 063 € avec le troisième poste de médiateur d'accès aux droits en option, ou 294 817 € sans le troisième poste de médiateur d'accès aux droits en option, dans le cadre de l'expérimentation Territoire zéro non-recours,

Article 2 : **précise** que la subvention sera versée selon les modalités définies ci-dessus,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir et en particulier la convention de partenariat,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à solliciter des financements d'équilibre auprès des partenaires.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **113-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Convention de partenariat pluriannuelle d'objectifs Territoire zéro non-recours entre Grand Chambéry et l'association La Sasson
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Convention TZNR

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31595H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31595H1

Date de transmission en Préfecture :	06 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	06 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 06 juin 2024